La lettre de L'Atelier

SEPT 2023, N°1 Le bulletin d'information mensuel de l'Atelier de Pratique Pénale

L'ATELIER, POUR QUOI ? POUR QUI ?

Atelier *: Lieu où les artisans travaillent en commun (Le Robert).*

L'Atelier a pour vocation et volonté d'offrir une formation de qualité à la pratique pénale au travers de thèmes identifiés par des praticiens comme étant complexes, et enseignés par une équipe pédagogique pluridisciplinaire (avocats, magistrats, criminologues, psychiatres, universitaires etc.), soucieuse d'échanges avec les participants.

L'Atelier organise chaque année, en partenariat avec la Faculté de Droit d'Aix-Marseille Université, un cycle de formation sanctionné par un diplôme universitaire, le certificat universitaire de pratique pénale. Cette formation se présente sous forme de dix ateliers à suivre de janvier à juin, et s'adresse principalement aux professionnels (formation homologuée CNB et prise en charge FIFPL), tout en accueillant à chaque cycle quelques étudiants et élèves-avocats.

L'Atelier organise par ailleurs, au titre de la formation continue des avocats et en partenariat avec les Ecoles (EDASE, EDARA, EFACS, EFB) , des formations spécialisées (saisies et confiscations pénales, citation directe, qualification/requalification des faits etc.), ainsi qu'une grande journée – « la journée des pénalistes » – qui permet à tous de se former auprès de pénalistes rompus à la pratique pénale et d'échanger autour de thèmes fondamentaux (« La défense des droits de la défense » en 2023, « Plaider » en 2024).

C'ÉTAIT SUR L'ÉTABLI

La première journée des pénalistes organisée par l'Atelier a été un double succès. A Lyon d'abord, le 2 décembre 2022 en partenariat avec l'EDARA, à Marseille ensuite, en partenariat avec l'EDASE le 9 juin 2023. Deux invités d'honneur lors de cette seconde journée : Me Vincent NIORE, Vice-bâtonnier du Barreau de Paris et défenseur reconnu des défenseurs et Me Matthieu BOISSAVY, avocat au Barreau de Paris et Vice-président de la Commission Liberté et Droits de l'Homme du CNB.

Le 7 juillet 2023, les résultats du Certificat universitaire de pratique pénale, promotion 2023, ont été publiés. Nos Confrères François PAQUET-CAUET, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Saint-Etienne et Tom BRUNEAU, avocat au Barreau de Paris ainsi que Mathilde LANTE, élève-avocate sont lauréats de la promotion 2023.

L'ATELIER ÉVOLUE !

Me Jean BOUDOT

Avocat depuis 2000, spécialiste en droit pénal, Jean BOUDOT exerce dans ses cabinets à Marseille et Paris, essentiellement sur des contentieux techniques – droit pénal de l'entreprise et des affaires, accidentologie, droit pénal militaire, droit pénal de la presse. Il consacre depuis 18 ans une part de son activité aux actions de formation, et a présidé l'Ecole des avocats du sud-est de 2017 à 2019, avant de créer l'Atelier de Pratique Pénale.

Christophe BASS et Bruno REBSTOCK deviennent associés de L'Atelier, rejoignant ainsi Jean BOUDOT, inspirateur de cette belle aventure et concepteur de cet outil de formation. Un immense merci à l'Institut de Défense Pénale d'avoir accompagné l'Atelier jusque-là.

Me Christophe BASS

Avocat depuis 1996, spécialisé en droit pénal et engagé essentiellement vers le droit pénal économique et financier, désormais associé du cabinet CADJI, Christophe BASS est intervenant au sein de l'Atelier de Pratique Pénale depuis sa création où il anime plus particulièrement la journée consacrée aux mots dans le cadre du cycle de formation sanctionné par le Certificat universitaire de pratique pénale.

Me Bruno REBSTOCK

Avocat depuis 1991, se consacrant à la défense pénale, essentiellement vers la criminalité organisée et le droit de l'extradition, ayant crée son cabinet en 1995, Bruno REBSTOCK est membre du conseil scientifique depuis la création de l'Atelier, il intervient à l'occasion de plusieurs journées au cours du Certificat universitaire notamment sur l'éthique, la déontologie et le droit.

FENÊTRE SUR COUR, FENÊTRE SUR CHAMBRE

Pourquoi « Fenêtre sur cour, fenêtre sur chambre » ? L'actualité jurisprudentielle et l'actualité législative nourrissent le débat judiciaire. C'est pourquoi, chaque mois, l'Atelier vous proposera un regard sur chacune de ces actualités ; pas nécessairement les plus commentées, mais celles qui, par une consolidation ou une évolution jurisprudentielle ou une évolution législative significative à venir, influent sur notre pratique pénale. Dans le même esprit, cet espace est ouvert aux jugement, ordonnance ou arrêt pertinent, novateur, singulier ou étonnant que vous voudriez faire partager.

Fenêtre sur Cour : La parole est à la défense, certes, mais toujours en dernier. Le 6 septembre 2023, la cour de cassation (N° N 22-85.866F-D) censure un arrêt de la Cour d'appel de Metz statuant sur une requête en relèvement d'une interdiction du territoire français, constatant qu'il ne résulte pas des notes d'audience que l'avocat du requérant, représenté, ait eu la parole en dernier.
Le 20 septembre 2023, la cour de cassation a transmis les QPC sur les cours criminelles départementales. A suivre…

Fenêtre sur Chambre : Le projet de loi n°1346, d'orientation et de programmation du ministère de la Justice adopté en première lecture au Sénat. Texte dense.

Focus sur l'article 80-1-1 du CPP : l'octroi du statut de témoin assisté pourra être demandé au juge d'instruction dans les dix jours de la mise en examen.

Focus sur l'article 115 du CPP : associés et collaborateurs de l'avocat désigné pourront obtenir un permis de communiquer.

L'Atelier a l'honneur d'être partenaire de l'édition 2023 du Gala de l'association des élèves-avocats de l'EDASE qui aura lieu le vendredi 20 octobre prochain au Château Promicea à Marseille.

C'EST SUR L'ÉTABLI

Après Lyon et Marseille, c'est à Paris le 8 novembre prochain que se déroulera pour la troisième fois la journée des pénalistes, et pour la première fois, seront cette fois réunis tous les instituts et organismes impliqués dans la formation à la pratique pénale : le Barreau de Paris, l'Ecole de formation professionnelle des barreaux du ressort de la cour d'appel de Paris (l'EFB), l'Association des Avocats Pénalistes (ADAP), l'Institut de Défense Pénale et l'Institut de Droit Pénal.

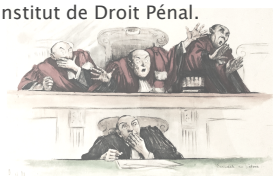

Prochainement, L'Atelier de Pratique Pénale animera une formation sur « Les citations directes » à Marseille en partenariat avec l'Ecole des avocats du sud-est (EDASE).

CERTIFICAT DE PRATIQUE PENALE

CPP Certificat de pratique pénale Institut de sciences pénales et de criminologie

FORMATION HOMOLOGUÉE CNB

Ouverture des inscriptions pour la promotion 2024

Pour toute information et demande d'inscription, nous vous invitons à nous contacter directement :

contact@atelier-pratique-penale.fr

Plus de dix préinscriptions confirmées sont déjà enregistrées.

Vous avez reçu cet e-mail car vous êtes inscrits à la newsletter - Pour vous désabonner, il vous suffit de nous le signaler : contact@atelier-pratique-penale.fr
N°SIREN et RCS Marseille : 853 401 206 | Numéro de déclaration d'activité 93131795913